

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017  
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.690.2007.TREATIES-1 (Notification Dépositaire)

ACCORD CONCERNANT L'ADOPTION DE PRESCRIPTIONS TECHNIQUES  
UNIFORMES APPLICABLES AUX VÉHICULES À ROUES, AUX  
ÉQUIPEMENTS ET AUX PIÈCES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MONTÉS OU  
UTILISÉS SUR UN VÉHICULE À ROUES ET LES CONDITIONS DE  
RECONNAISSANCE RÉCIPROQUE DES HOMOLOGATIONS DÉLIVRÉES  
CONFORMÉMENT À CES PRESCRIPTIONS. GENÈVE, 20 MARS 1958

RÈGLEMENT NO 34. PRESCRIPTIONS UNIFORMES RELATIVES À  
L'HOMOLOGATION DES VÉHICULES EN CE QUI CONCERNE LA  
PRÉVENTION DES RISQUES D'INCENDIE

1 JUILLET 1975

ADOPTION DES AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT NO 34<sup>1</sup>

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de  
dépositaire, communique :

Aucune des Parties contractantes qui appliquent le Règlement no 34 n'a notifié son désaccord à  
la proposition d'amendements dans le délai de six mois à dater de la notification dépositaire  
C.N.1172.2006.TREATIES-1 du 11 décembre 2006. En conséquence, en vertu du deuxième paragraphe  
de l'article 12 de l'Accord, les amendements sont réputés adoptés et sont obligatoires pour  
toutes les Parties contractantes appliquant ledit Règlement no 34 à partir du 11 juin 2007.

Le 6 juillet 2007

---

<sup>1</sup> Voir notification dépositaire C.N.1172.2006.TREATIES-1 du 11 décembre 2006  
(Proposition d'amendements au règlement no 34)

Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations  
internationales concernés. Les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies  
peuvent se procurer les notifications dépositaires en écrivant par courrier électronique à l'adresse  
suivante : [missions@un.int](mailto:missions@un.int). Veuillez noter que les annexes ne sont disponibles pour l'instant que sur  
support papier. Les versions imprimées des notifications dépositaires sont à la disposition des missions  
permanentes dans la salle NL-300. De telles notifications sont aussi disponibles sur le site de la  
Collection des Traités des Nations Unies à l'adresse <http://untreaty.un.org>.



Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies peuvent se procurer les notifications dépositaires en écrivant par courrier électronique à l'adresse suivante : [missions@un.int](mailto:missions@un.int). Veuillez noter que les annexes ne sont disponibles pour l'instant que sur support papier. Les versions imprimées des notifications dépositaires sont à la disposition des missions permanentes dans la salle NL-300. De telles notifications sont aussi disponibles sur le site de la Collection des Traités des Nations Unies à l'adresse <http://untreaty.un.org>.